République Française	**CONSEIL MUNICIPAL**	**Délibération n°2025.58 Du 16 juin 2025**
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 10 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud	Objet : **Tarifs des stands du Marché de Noël dans le cadre de la Fête de l'Hiver 2025**	

Secrétaire de séance :
Philippe LERIN

En exercice : 33
Présents : 27
Pouvoirs : 5
Votants : 32

Pour : 30
Contre : 0
Abstentions : 2

Présents
Le Maire
Olivier DELAPORTE

Les Maires-adjoints
Sylvie d'ESTEVE
Pierre SOUDRY
Sophie TRINIAC
Benoît VIGNES
Valérie LABORDE
Michel AUBOUIN
Anne-Sophie MARADEIX
Richard LEJEUNE
Dominique PAGES
Mohamed KASMI

Les Conseillers
Olivier MOUSTACAS
Birgit DOMINICI
Georges LEFEBURE
Bruno-Olivier BAYLE
Laurent BOUMENDIL
Vincent POUYET
Pierre QUIGNON-FLEURET
Laurent DUFOUR
Juliette DECAUDIN
Jean-François BARATON
Olivier BLANCHARD
Philippe LERIN
Jean-François THOMAS
Andrée BLOCH
Blaise VIGNON
Jean-Luc PRIEUR

Absents excusés :
Françoise ALBOUY
Nathalie PEYRON
Carmen OJEDA-COLLET
Stéphane MICHEL
Marie-Pierre DELAIGUE

Absents ayant donné pouvoir :
Françoise ALBOUY pouvoir à Sylvie d'ESTEVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121.29,

Vu l'avis favorable de la Commission Animation, Culture et Sport du 27 mai 2025,

Considérant que le Marché de Noël est une manifestation attendue du public cellois et fait partie intégrante de la Fête de l'hiver,

Considérant qu'il faut fixer les tarifs de location des stands,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A la majorité des membres présents et représentés par 30 voix pour et 2 abstentions Marie-Pierre DELAIGUE, Olivier BLANCHARD,

Approuve la fixation des tarifs suivants :

	Stand simple	Stand double
Pour 1 journée	30 €	50 €
Pour 2 jours	50 €	100 €
Gratuité pour les associations celloises		

Autorise le Maire ou son représentant à signer les documents s'y reportant.

Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice concerné.

MAIRIE DE LA CELLE SAINT-CLOUD ★ 78170 ★

Le Maire,

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :
- de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel)
- ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel)
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20250616-2025-58-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Nathalie PEYRON pouvoir à Valérie LABORDE Carmen OJEDA-COLLET pouvoir à Jean-François BARATON Stéphane MICHEL pouvoir à Jean-François THOMAS Marie-Pierre DELAIGUE pouvoir à Olivier BLANCHARD Absents : Geneviève SALSAT	

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20250616-2025-58-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025